



Ecophyto 2

Les axes en détail...

1. **Faire évoluer** les pratiques et les systèmes ;
2. Amplifier les efforts de **recherche, développement et innovation** ;
3. **Évaluer et maîtriser risques et impacts** des produits phytopharmaceutiques sur la santé humaine et sur l'environnement ;
4. **Accélérer la transition vers le « zéro-phyto »** dans les jardins, les espaces végétalisés et les infrastructures ;
5. Encourager la **déclinaison territoriale du plan** et renforcer l'appropriation du plan par les acteurs du territoire et des filières ;
6. Communiquer et mettre en place une **gouvernance simplifiée**.

Axe 1 : Faire évoluer les pratiques et les systèmes

- Expérimenter les certificats d'économie de produits phytosanitaires (**CEPP**) ;
- Renforcer la place des **agroéquipements** de nouvelle génération ;
- Promouvoir et développer le **biocontrôle** ;
- Faire rayonner **3 000 fermes DEPHY** articulées avec les GLEE ;
- **Multiplier par 10** le nombre d'agriculteurs dans la transition vers l'agro-écologie ;
- Rénover le **bulletin de santé du végétal** ;
- Formation initiale et continue : enseignement « pilote » et évolution du **Certiphyto**.



Axe 2 : Amplifier les efforts de recherche, développement et innovation

- Lancer des **programmes de R&D** opérationnelle (biocontrôle, agroéquipements, innovation variétale, flore adventice).
- Intensifier les initiatives de **recherche sur la protection intégrée** en France et en Europe.
- Renforcer la **recherche pluridisciplinaire sur les impacts** sanitaires et environnementaux des pesticides.



AXE 3:

Évaluer et maîtriser risques et impacts des produits phytopharmaceutiques sur la santé humaine et sur l'environnement

- Instaurer un dispositif de **phytopharmacovigilance** doté des moyens suffisants.
- Renforcer la surveillance de la contamination (denrées, eau, air, sol, expositions des citoyens) ;
- Réduire le plus possible les **effets potentiels sur la santé** des citoyens à travers la surveillance de **l'alimentation**, de **l'eau** et de la **contamination aérienne** ;
- Accélérer le retrait des substances dangereuses pour la santé humaine et la biodiversité ;
- S'appuyer sur des indicateurs de consommation : **NODU, QSA, IFT et développer de nouveaux indicateurs** d'impacts
- Renforcer la lutte contre les **fraudes** et les **infractions** et les sanctionner de manière appropriée.



Axe 4 : Accélérer la transition vers le « zéro-phyto » dans les jardins, les espaces végétalisés et les infrastructures

- Accompagner la loi l'Abbé ;
- Accompagner les acteurs JEV et infrastructures dans la réduction des usages...
- Promouvoir le changement via des actions collectives ;
- Aménagements économes et méthodes alternatives ;
- Informer les jardiniers amateurs ;
- Surveillance biologique du territoire dans les JEV et infrastructures.



Axe 5 : Encourager la déclinaison territoriale du plan et renforcer l'appropriation du plan par les acteurs du territoire et des filières

- Élaborer un référentiel de la **protection intégrée** décliné aux échelons national, régional et des filières ;
- Soutenir des **projets collectifs** de réduction des usages de pesticides à l'échelle des territoires et au sein des filières ;
- Étudier un mécanisme de **couverture des risques** liés à l'adoption de nouvelles techniques ;
- Construire avec les outre-mer une **agro-écologie** axée sur la réduction des pesticides.



Axe 6 : Communiquer et mettre en place une gouvernance simplifiée.

- **Communiquer** sur le défi positif et moderne que constitue la réduction des usages des pesticides pour une agriculture combinant performance à la fois économique, environnementale et sociale
- Mettre en place une **gouvernance simplifiée** et opérationnelle
- Mobiliser des **moyens financiers** à la hauteur des objectifs
- Un fonctionnement par **appel à projets**

